



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E121031

VALABLE JUSQU'AU 18/01/2027

ÉDITÉ LE 12/12/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/12/2009

Forme juridique : SAS

DEPUIS LE 27/07/2021

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ROMANS 519532717

Siret : 519 532 717 00039

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 8042211

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD NP2810220007864

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD NP2810220007864

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : ASTIC CONFORT CHAUFFAGE

2 ALLÉE DE LA CANCE  
ZA LES CHIRONS  
26760 BEAUMONT-LES-VALENCE

Téléphone : 06 22 76 06 31

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : secretariat@astic-energie.fr

Responsabilité légale :

CHATEAUBLEU (897 956 777) / ASTIC LAURENT PRÉSIDENT / JARNIAC VINCENT  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 2      Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	02/12/2025
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	19/01/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	19/01/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	19/01/2023
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	05/12/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	19/01/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	19/01/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	19/01/2023

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1